



Communiqué

Mardi 20 mai, Aulnay-Sous-Bois

Conseil municipal du 15 mai 2008

A l'occasion du conseil municipal du 15 mai, l'Assemblée délibérante a pu débattre de plusieurs dossiers structurants de la mandature.

Ci-dessous sont exposées quelques-unes de ces délibérations :

- L'usine d'amiante : émission du titre de recette à l'encontre du CMMP

A la rentrée 2006, en application du principe de précaution et pour des raisons évidentes de sécurité et de santé publique, l'école maternelle et l'école primaire du Bourg II ont dû être déplacées. Un déplacement qui a nécessité un déblocage financier de la part de la Ville.

Lors du conseil, le Maire a souhaité rappeler son attachement à la résolution rapide sur la question de l'amiante. L'émission du titre de recette à l'encontre de l'ancien propriétaire le CMMP, constitue une première étape importante de son action.

L'inaction du CMMP, notamment concernant la non remise en état du site et la persistance des traces d'amiante constituent une faute grave au regard de la Ville. Cette faute se traduit par un important préjudice financier qui conduit la Municipalité à émettre un titre de recette d'un montant de 3,7 millions d'Euros au titre du déplacement des écoles.

La mobilisation de la Majorité sur cette question a permis d'éveiller la conscience du plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle, l'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération.

- Elections : abandon du vote électronique

En 2004, la ville d'Aulnay-Sous-Bois s'est dotée de quarante machines à voter. Leurs utilisations lors des dernières élections, avaient suscité les critiques de nombreux Aulnaysiens mais aussi d'élus, d'experts ou encore d'associations. Considérées comme source de complication pour ses utilisateurs et comme un obstacle à la traduction de leurs choix démocratiques, la Majorité a souhaité mettre fin à cet outil et réintroduire le vote traditionnel papier lors des prochaines élections.

En effet, le vote demeure l'expression la plus nette de l'exercice de la démocratie et ne doit en aucun cas être freiné.

Refus de participation au vote des 13 élus de l'opposition.

- Création et dénomination de 5 territoires subdivisés en 12 conseils de quartier

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Ville doit offrir à ses habitants des espaces d'expression citoyenne, concrétisés par la création de conseils de quartier.

A travers ces conseils de quartier, la Ville entend créer un dialogue direct entre la population et ses représentants et ce pour être au plus près de leurs attentes et de leurs besoins.

Gérard Ségura a proposé à l'Assemblée Municipale le vote de la délibération instituant la dénomination de 5 territoires géographiques, eux-mêmes subdivisés en 12 espaces de démocratie participative : les conseils de quartier.

13 élus se sont abstenus de vote et un seul vote contre.

- Attribution de subventions en faveur du peuple Birman

Au regard des événements dramatiques qui se sont déroulés en Birmanie, la Municipalité a tenu à exprimer sa solidarité avec le peuple Birman, éprouvé par la catastrophe du cyclone Nargis. Le maire a proposé au vote l'attribution de subventions en faveur de trois associations humanitaires. A l'unanimité, le conseil municipal a voté l'attribution de 15 000 € répartis en trois parts égales entre la « Croix Rouge », « Action Contre la Faim » et le « Secours Populaire ».

- Coopération décentralisée, engagement de la Ville dans l'action internationale :

Le Maire a présenté à l'auditoire les principes de la coopération décentralisée à Aulnay-Sous-Bois.

A travers la coopération internationale, la Municipalité souhaite développer en partenariat avec des collectivités territoriales étrangères, des initiatives et des actions de différentes natures : culturelle, économique ou encore logistique.

12 élus se sont abstenus de vote.

- Diffusion en direct du Conseil Municipal sur le site Internet de la Ville :

Afin d'offrir à l'ensemble des Aulnaysiens la possibilité de suivre en direct le Conseil Municipal, la Municipalité a souhaité mettre en place la retransmission des débats via Internet. L'objectif de cet outil est d'informer la population de manière claire et transparente sur les politiques conduites par la Municipalité. Une initiative accueillie positivement par l'ensemble de l'Assemblée puisque cette délibération a pu être votée à l'unanimité.

Les internautes pourront désormais se connecter sur le site Internet de la Ville dès le prochain conseil municipal qui aura lieu le 5 juin 2008.